

Conseil municipal du 07 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Lucienne CORTINAS, maire de la commune.

Présents : Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS, Mme GUERRI, Mme MARTY, Mr MATILLA, Mr NAUCHE, Mr NAVARRE, Mme NOGUES, Mme RAMOS, Mr SABOULARD , Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr PARMEGIANI

Mme CANO est secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2021
- 2/ Délibération projet PLH (Programme Local de l'Habitat) 2021-2027 Communauté de Communes Cœur et Côteaux du Comminges
- 3/ Contrat de territoire CD 31
- 4/ Dossier DETR 2022 travaux rénovation énergétique
- 5/ Proposition délibération magistrat mineurs
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 2 novembre 2021.

2/ Délibération projet PLH 2021

Le projet local de l'habitat vise à définir les besoins en logements et en hébergement ainsi que les moyens à mettre en place pour les satisfaire pour les six années à venir. Six orientations sont déclinées et le conseil municipal délibère sur les actions envisagées.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

3/ Contrat de territoire CD 31

Pour les contrats de territoires ruraux, pour les communes de moins de 5 000 habitants, une fourchette est prévue au taux de 5 à 40 %. Maintien du seuil de 70 000 € HT pour la prise en compte des projets. Plafond de dépenses subventionnelles pour les bâtiments scolaires et périscolaires fixé à 3 000 000 € HT et pour les autres bâtiments publics un plafond unique fixé à 1 000 000€ HT.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour valider les grands principes de la nouvelle politique territoriale 2022-2027.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

4/Dossier DETR 2022 (travaux de rénovation énergétique)

« Mise à niveau » des bâtiments communaux pour la réalisation d'économies d'énergie : remplacement des fenêtres, éclairages, isolation – demande de devis en cours- Pour la mairie, la pompe à chaleur peut être envisageable par rapport aux radiateurs préconisés. Venue de l'entreprise Lormant pour étudier l'isolation mairie + vestiaires. Une subvention est à déposer avant la fin du mois de décembre.

Pour les vestiaires du stade, le ballon d'eau chaude est à changer. La société Pyretherm placerait une résistance pour un coût de 3 600 euros TTC. Prise en charge de 50 % par la DETR . Une demande de validation de niveau C pour avoir une subvention de la Région. La salle des associations ne fait pas partie des travaux de rénovation énergétique.

5/ Proposition de délibération pour magistrat mineurs

Délibération pour une éventuelle création d'un poste de magistrat pour les mineurs à Saint-Gaudens. Proposition du député de la circonscription Mr Joël Aviragnet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

6/ Questions diverses

Prix des repas adultes et enfants (cantine) : Le prix actuel des repas enfants est fixé à 3,90 euros à partir de janvier 2022 compte tenu de l'augmentation du coût des denrées et du transport. Le prix du repas adulte est de 7 euros. En septembre 2022, le prix du repas enfant s'élèvera à 4 euros.

Adhésion au contrat groupe assurance statutaire : Le conseil municipal réfléchit à prendre une assurance complémentaire pour les agents en cas de maladie.

Convention opération trottoirs RD 33 : Devis demandé au SIVOM pour supprimer les cailloux 6 100 euros HT. 3 600 euros sont pris en charge par la commune, le reste est subventionné par le Département.

Le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

CUMA : La commune a besoin pour les commodités du service de récupérer ce bâtiment. Une tentative de rencontre avec le président n'a pas eu de suite. Par une lettre AR au 1/12/21 qui signifiait le non renouvellement du bail au 1/01/22, il n'y a toujours pas eu de réponse. Mr Nicolas Saboulard, conseiller municipal a eu contact avec le président qui demande un entretien. Mme Longeaux, juriste auprès des collectivités territoriales a déclaré que le bail de 1986 est obsolète sans reconduction tacite.

Forêt de la Bachade : Les abords du chemin de remembrement devraient être replantés. L'ONF propose de faire des saignées pour étudier la nature du sol pour un coût de 1 500 euros.

Ecole : De nouvelles directives sont en place pour la cantine le lundi 13 décembre. Un seul service, utilisation de la salle d'accueil. A la rentrée (janvier 2022) deux services seront mis en place.

Fête de Noël : Le goûter de Noël de l'école aura lieu dans la salle polyvalente le jeudi 16 décembre. Les parents ont demandé à rencontrer la mairie pour l'organisation d'un marché de Noël à 16h.

Finances : M me Ramos fait le point en cette fin d'année (fonctionnement/investissement). Les résultats sont positifs.

SICASMIR : Compte-rendu de la dernière réunion par Mme Sylvie Noguès /Mme Anne-Marie Venel. Le budget a été adopté. Diffusion de la gazette du Sicasmir. Un questionnaire a été envoyé aux communes.

Travaux : Un panneau STOP a été posé au Chemin de Gascogne. Il reste à effectuer le marquage au sol. Le SIVOM a effectué des travaux dans un virage au Chemin de Salanère. Le busage du fossé au Chemin de Castelnaouet a été réalisé .

Communication :

* L'opération « Une naissance, un arbre » a été faite avec la plantation de 9 arbres représentant les 9 naissances de l'année de janvier au 1^{er} novembre 2021 . Un diplôme a été remis à chaque famille.

* Un concert de Noël aura lieu, à l'église, le vendredi 17 décembre, à 21h. Une crèche a été aménagée dans l'église par deux Landorthaises qui ont confectionné celle-ci avec l'aide des employés municipaux.

* Proposition d'une journée du patrimoine 2022 placée sous le signe « Conjugons les talents des villageois ». Chacun exprime son savoir : couture, musique, peinture, broderie...

* Une distribution de colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus aura lieu avant les fêtes. Une boîte de bonbons sera portée aux personnes en EPAHD .

* Recensement Deux personnes domiciliées à Montréjeau assureront cette mission du 20 janvier au 19 février 2022 .

La séance est levée à 20h15 .